

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération: 10

L'an deux mille dix-huit

le vendredi 16 novembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 12 novembre 2018

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Alexis MURA, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 23 novembre 2018

Étai(en)t excusé(e)(s) :

Est désigné Secrétaire de séance : Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Demande de subvention DETR pour travaux d'isolation du bâtiment de la Mairie.

Le Maire informe, l'Assemblée que, pour permettre d'aller dans le sens des économies d'énergie, il est proposé, pour cette opération, outre le remplacement des menuiseries de l'appartement de l'étage et de la Mairie, l'isolation par l'extérieur des deux façades.

Le montant de l'opération est estimé à : 37 000 € HT (isolation et peinture = 21 000 € HT + menuiseries = 14 253 € HT + imprévus = 1 747 € HT). Le montage de l'opération est décomposé ainsi : Commune = 35 900 € HT et subvention = 11 100 € (soit 30%).

n° 2018 - 20

Il est proposé de solliciter une aide financière, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, auprès de l'État.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur la demande de subvention,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à UNANIMITÉ,**

- ADOPTE l'opération d'économie d'énergie par le remplacement de menuiseries et de mise en oeuvre d'une isolation par l'extérieur et arrête les modalités de financement, comme suit :

Commune = 35 900 € HT et subvention = 11 100 € (soit 30%) ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER